

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Contrat Ambition 2021-2023 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARRAUD Bertrand

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 73

- Titulaires : 67

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 26

Votants : 95

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (73)

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	PAGESSE Pierre
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PELLEGRINELLI Christophe
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PETELH Sandra
BARDY André	FERRARIS Nathalie	
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	
BASTIEN Gérard	GAUDRIALT Damien	PRADIER Laurent
	GILBERT Odile	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	RKINA Mohammed
BESSON Jean-Louis	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BŒUF Nicole	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	SABATIER Gilles
BOURG François	HERBST Nadine	SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Pascale	HOSMALIN Marc	SERRA Pierre
BARRAUD David (S)	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier
BRUNETTI Graziella	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CHABAUD Christelle	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
CHASSANG Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	TINET Georges
COLLET Jean-Pierre	BEAU-MALLET Catherine (S)	TOURLONIAS Vincent
CORRE Jean-Marie		
COSTON David	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
COUDUN Valérie	MALORON Annie	MOURGUE Isabelle (S)
CREGUT François		VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge		VEZON Christophe
	MERLEN Bernard	
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (26) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LEROY Véronique ; LIGNIERE Frédéric ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie ; PELISSIER Patrick ; PRUNIER Jean-Pierre ; RAVEL Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; ZANIN Nathalie ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le 17 décembre 2020, le conseil communautaire s'est prononcé sur la programmation du contrat Ambition de deuxième génération, qui porte sur les années 2021, 2022 et 2023, et sur la répartition des crédits suivante : 50 % pour les communes, 25 % pour la ville-centre et 25 % pour l'Agglo Pays d'Issoire (contre 50 % pour l'Agglo Pays d'Issoire ; 25 % pour les communes et 25 % pour la ville-centre lors du contrat Ambition de première génération).

Aujourd'hui, il y a lieu de mettre à jour les actions du contrat Ambition de deuxième génération de l'Agglo Pays d'Issoire. En effet, la mise à disposition par la mairie de Champeix d'un terrain proche de l'école, et facile d'accès, va permettre de réaliser le projet dans les délais impartis. Il est donc de bonne méthode de flécher les crédits Ambition sur ce projet structurant pour le territoire.

Pour rappel les actions validées en décembre 2020 étaient les suivantes :

Actions API	Dépenses subventionnables en € HT	Montant en €	Année
CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine)	400.000 €	200.000 €	2021-2022
Centre technique à Champeix	800.000 €	330.000 €	2021-2022
Aire de camping-car et parking Vallée des Saints à Boudes	100.000 €	50.000 €	2021
Médiation numérique touristique	240.000 €	120.000 €	2021
Maisons France Services	200.000 €	100.000 €	2021

Depuis, le programme de médiation numérique touristique a été abandonné, et sera retravaillé par la commission. De plus, les Maisons France Service présentent un coût de travaux négligeable.

De fait, il est proposé de réorienter les crédits sur la réalisation du Pôle Enfance Jeunesse de Champeix, de la façon suivante :

Actions API	Dépenses subventionnables en € HT	Montant en €	Année
CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine)	400.000 €	200.000 €	2021-2023
Centre technique à Champeix	800.000 €	330.000 €	2021-2023
Aire de camping-car et parking Vallée des Saints à Boudes	80.000 €	40.000 €	2021
Pôle enfance Jeunesse Champeix	1.894.675 €	230.000 €	2021-2023

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU le contrat Ambition 1^{ère} génération conclu en date du 29 septembre 2017 ;

VU la délibération n° 2020/06/16-IGF de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative au contrat Ambition 2021-2023 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 95

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- N'ayant pas pris part au vote : 1 (DUBESSY Florence)

- De valider le programme d'actions à soumettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tel que décrit dans le tableau ci-avant ;

- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches relatives à ce dossier, et à signer tout document y afférent, notamment le conventionnement entre API et la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région 2ème génération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021